

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 février 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET ; M. Michel CUBERTAFOND
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON

> Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Thierry MIGUEL
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Assistant à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.08

Évolution des tarifs de location des espaces

Une mise à jour des tarifs de location des espaces de l'opéra, Grand-Théâtre et Maison des Arts et de la danse - Jean Moulin, s'avère nécessaire afin de mieux prendre en compte les coûts engendrés par ces locations.

En effet, depuis plusieurs saisons, les conditions d'accueil ont connu une complexification croissante, notamment en raison :

- D'un allongement des temps d'occupation des espaces ;
- De demandes techniques plus soutenues ;
- De dépassements réguliers des horaires initialement prévus ;
- Et de la nécessité d'assurer un niveau de sécurité et de confort optimal pour l'ensemble des équipes mobilisées.

Ces ajustements vont permettre de consolider les recettes de location des salles de l'opéra tout en régulant l'activité pour permettre aux personnels de l'opéra de gérer l'ensemble de ces prestations.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Passage à 8 500 € du forfait de location de la grande salle du Grand-Théâtre contre 7 500 € précédemment ;
- Passage à 2 750 € du forfait de location de la grande salle de la MAD - Jean Moulin contre 2 500 € précédemment ;
- Réduction des personnels techniques disponibles dans le cadre des locations au Grand-Théâtre (réduction de 4 à 3 pour le service machinerie et pour le service lumière).
- Intégration de frais supplémentaires en cas de dépassement d'horaires additionnels ou d'utilisation élargie des espaces ;
- Révision des modalités de réservation des espaces, de l'option à la signature du contrat en passant par la mise en vente de la billetterie et les conditions d'annulations.

Les tarifs pour les écoles de danse restent inchangés.

Je vous propose :

- D'adopter l'ensemble des tarifs de location des locaux et du matériel applicables pour les demandes pour la saison 2026/2027 et suivantes tel qu'il figure dans l'annexe jointe ;
- D'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur Général, à signer les contrats de location des espaces de l'Opéra à intervenir et leurs éventuels avenants.

ADOpte A L'UNANIMITE

